

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de LESTELLE-BETHARRAM

PLAN LOCAL D'URBANISME

5g – Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 du Code de l'urbanisme

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	-	-	29/04/11
Révision	13/10/16	28/08/19	09/09/20
Modification Simplifiée n°1	16/06/17	-	22/02/18

Le Maire,
Jean-Marie BERCHON

Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Chaque élément à préserver est identifié sur le plan de zonage par une étoile (article R. 151-19).



Élément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Nature de l'élément à préserver	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Adresse	Objet de la préservation
Mur en galets du cimetière	OA	99	Suberlanne	Préservation du muret
Croix	DP	-	Rue de la Paix	Croix à préserver
Croix	DP	-	Rue Henri IV	Croix à préserver
Porche traditionnel	OA	393	4 Rue de la Paix	Porche à préserver
Mur en galets	OB	199	Rue Louis Barthou	Préservation du muret
Croix	DP	-	Rue De Lattre De Tassigny	Croix à préserver
Porche traditionnel	OB	1 173	6 rue du Maréchal Leclerc	Porche à préserver
Porte d'entrée, façade et portail	OB	209	7 rue Henri IV	Préservation des éléments architecturaux
Porte d'entrée, façade et porche	OB	112	1 rue Alexandre Peyrounat	Préservation des éléments architecturaux
Façade et porche	OB	56	22 rue Gaston de Foix	Préservation des éléments architecturaux
Porche Traditionnel	OB	106	7 rue Alexandre Peyrounat	Porche à préserver

Muret en galets	OB	803 - 839	Rue du Vieux Moulin	Préservation du muret
Croix	DP	-	Rue Gaston de Foix	Croix à préserver
Croix des hauteurs	DP	-	D266	Croix à préserver
Muret en galets	OC	142 – 138 - 134	Sansguilhem	Préservation du muret